



Éditorial

Trois enjeux



La rentrée politique ne sera pas de tout repos, ceci à tous niveaux et à tout point de vue.

Premièrement, la décision des États-Unis de taxer les produits suisses à un taux indécent va avoir des répercussions importantes dans notre région. C'était déjà le cas avec la baisse de la demande sur plusieurs marchés. Les mesures de RHT, fort heureusement, permettent de temporiser et chercher des alternatives, espérons-le, toujours locales. Si la Confédération et le Canton gèrent ces outils, la Commune suit avec attention la situation.

Deuxièmement, la question climatique et surtout son volet énergétique ne vont pas être mis de côté malgré les difficultés qui apparaîtront dans d'autres domaines. Au niveau communal, le sujet a toujours été et restera d'actualité. Depuis un an, le délégué à l'énergie s'active pour recenser les actions et les prioriser. La plus importante est sans doute l'assainissement du parc immobilier communal comptant pas moins de 180 objets construits. Pour les particuliers et propriétaires privés, il est prévu d'organiser des séances d'informations ces prochains mois pour inciter à la pose de panneaux solaires photovoltaïques et à la rénovation des bâtiments.

Troisièmement, j'exprime ici une inquiétude, mais aussi de l'espoir. Nous nous sommes donné les moyens, ces trois dernières années, de développer des politiques indispensables, mais aussi ambitieuses, pour une région rurale comme la nôtre notamment dans les domaines de l'accueil extrafamilial (parascolaire) et du tourisme. C'est aussi le cas, et nous n'avons pas le choix, pour renforcer l'appui à l'action de l'école en faveur des enfants dans un contexte sociétal exigeant. Pourrons-nous continuer ainsi? L'avenir nous le dira. Les effets des difficultés liés aux États-Unis ne vont pas se faire ressentir tout de suite, au moins au niveau des comptes communaux. À mon avis, nous allons faire face à un effet retard de deux à trois ans, et ce sera violent dans notre canton.

Il s'agit donc de rester attentif et de s'y préparer si le troisième volet des négociations avec l'administration étasunienne ne corrige pas le tir et les marchés restent à la peine.

Daniel Geiser, conseiller communal

Chantier de La Vue-des-Alpes

Le chantier de l'hôtel-restaurant de La Vue-des-Alpes poursuit son évolution à un rythme soutenu et les futurs espaces prennent forme. Une nouvelle étape vient d'être franchie avec la pose des fenêtres en bois-métal, qui donnent une première idée de l'aspect de l'enveloppe. Parallèlement, les travaux de plâtrerie ont bien avancé, les cloisons intérieures sont désormais achevées, révélant la configuration des prochaines zones du bâtiment et permettant de se projeter concrètement dans le futur établissement.

La phase de second œuvre se poursuit ainsi dans les délais, avec pour objectif de pouvoir entamer les aménagements intérieurs et de rendre les lieux pleinement fonctionnels dans les mois à venir.

La Commune se réjouit d'informer régulièrement quant à l'avancement du chantier. Pour toute question, merci de contacter le service communal à batiments.vdr@ne.ch.

Le chantier peut également être suivi en images sur le compte Instagram de la Commune [@commune_de_val_de_ruz](https://www.instagram.com/commune_de_val_de_ruz).



Votation

Le **dimanche 28 septembre 2025** se déroule une votation fédérale portant sur les deux objets suivants:

1. l'arrêté fédéral du 20 décembre 2024 relatif à l'impôt immobilier cantonal sur les résidences secondaires;
2. la loi fédérale du 20 décembre 2024 sur l'identité électronique et d'autres moyens de preuves électroniques (Loi sur l'e-ID, LeID).

Les possibilités offertes au citoyen pour l'exercice du droit de vote sont:

- jusqu'à jeudi 25 septembre, heure de fermeture du bureau postal ou levée de boîte aux lettres, par correspondance en courrier A;
- jusqu'à dimanche 28 septembre, à 10h00, en déposant l'enveloppe à Cernier, rue de l'Épervier 6, dans l'urne communale située sous la marquise, relevée régulièrement;
- dimanche 28 septembre, de 10h00 à midi, en personne au bureau de vote à Cernier, rue de l'Épervier 6;
- dimanche 28 septembre, jusqu'à 11h00, au domicile sur demande préalable, pour les personnes malades ou handicapées.

Au bureau électoral, seule l'enveloppe de vote personnelle peut être déposée. L'article 21 de la Loi sur les droits politiques stipule: «L'électrice ou l'électeur dépose personnellement son matériel de vote dans l'urne du local de vote».

Le contrôle des habitants renseigne volontiers au 032 886 56 23 ou à cdh.val-de-ruz@ne.ch.

Bonnes adresses

Prolonger la vie des smartphones, ordinateurs, aspirateurs, vêtements... vendre, donner, louer, acheter de seconde main et offrir ainsi une seconde vie aux habits comme aux appareils domestiques... consommer sans emballage... voilà des actions qui contribuent à la durabilité.

Les entreprises actives dans ces domaines sont invitées à s'inscrire gratuitement sur la plate-forme de la Fédération romande des consommateurs dédiée sur <https://adresses.fr.ch/>; vingt-trois l'ont déjà fait pour Val-de-Ruz.

Cette action s'inscrit dans le cadre du plan climat cantonal 2023-2027.

CAMPUS Tour

La 7^e édition du CAMPUS Tour se déroule le **18 septembre 2025** et a lieu par tous les temps. Les valeurs développées sont la persévérance, la solidarité, le dépassement de soi et le développement de l'estime de soi.

Les élèves sont invités à chercher des parrains. Ils démontrent ainsi leur capacité à s'investir et à être solidaires. Pour certains enfants, avoir le courage de s'adresser à la population est une forme de dépassement de soi.

Des activités écocitoyennes sont proposées à cette occasion par la plantation personnalisée d'arbres au sein des forêts du Val-de-Ruz. De plus, le marathon et la course des montagnes seront à nouveau proposés aux élèves de 10^e et 11^e année.

Plus de 100 bénévoles sont nécessaires afin de soutenir le corps enseignant dans l'accompagnement des élèves. Des compétences sportives, techniques, administratives et éducatives garantissent le bon déroulement de l'événement. Le formulaire d'inscription est disponible sur <https://campuscsvrtour.ch/benevoles/>.

Pour contact: thierry.vauthier@rpn.ch.

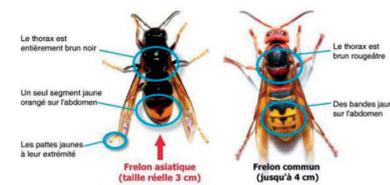


Attention danger

Le frelon asiatique (*Vespa velutina*) poursuit sa progression en Suisse romande et Val-de-Ruz n'est pas épargné. Ce redoutable prédateur s'attaque aux abeilles domestiques et perturbe la biodiversité locale.

Reconnaissable à ses pattes jaunes et à son abdomen noir cerclé d'orange, il construit souvent ses nids en hauteur, mais parfois au sol.

La vigilance de chacun est essentielle pour lutter contre sa propagation exponentielle. En cas d'observation, il ne faut pas tenter d'intervenir soi-même. La présence d'un nid ou d'un individu suspect doit être signalée sans retard sur le site officiel: www.frelonasiatique.ch.



Gestion des déchets

En plus du service de ramassage des déchets ménagers et verts «porte à porte», les habitants bénéficient de six déchèteries et d'un réseau d'écopoints répartis dans les différents villages pour l'élimination de leurs déchets. Ces installations permettent un accès relativement facile au tri et au recyclage.

Malgré cela, de nombreuses incivilités sont fréquemment constatées, autant dans les écopoints qu'aux déchèteries. Ainsi, lorsqu'une benne est pleine, le citoyen est tenu de se diriger vers un autre point de collecte. Le dépôt des déchets devant les bennes ou devant les portes d'une déchèterie fermée est passible d'une amende pouvant aller jusqu'à CHF 400.

Les sacs taxés (hors conteneurs) doivent être sortis le jour du ramassage dès 07h00. Un dépôt la veille est interdit. Si un conteneur enterré est plein, le sac doit être repris et jeté dans un autre conteneur similaire ou déposé au bord de la route le jour du ramassage.

Les magasins Migros à Cernier et Coop à Fontainemelon mettent également à disposition des points de collecte pour certains types de déchets spécifiques, comme les piles, les ampoules, les bouteilles en plastique ou le PET, ce qui augmente encore les possibilités offertes aux habitants pour le tri de leurs déchets.

Infos travaux

Savagnier – Chaumont

L'axe reliant Savagnier à Chaumont fait l'objet de travaux depuis la mi-août, incluant des fouilles pour le compte de Groupe E SA ainsi que des travaux de réfection de la chaussée. Ces interventions se poursuivent jusqu'au début du mois d'octobre 2025.

Pendant une semaine, des fermetures de route seront nécessaires sur une période d'environ une semaine afin de permettre le renforcement du revêtement et la pose de l'enrobé final.

Traversée de Fenin

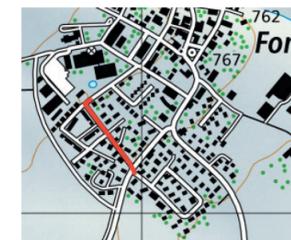
Dans le cadre des travaux de réaménagement de la traversée du village de Fenin, la circulation est entièrement interrompue dans le secteur ouest (direction Neuchâtel, dans les deux sens) à partir **du 28 août jusqu'au 19 décembre 2025**.

Seuls les bus transN sont autorisés à circuler durant cette période, à l'exception de l'intervalle du 9 octobre au 4 novembre 2025, durant lequel la fermeture est totale, y compris pour les transports publics.

Cette phase de chantier est destinée à réaliser les quatre dernières étapes de réfection de la route cantonale, avant la pose de la couche de roulement finale prévue pour 2026.

Fontaines – rue de l'Ouest

Des travaux de réfection de la rue de l'Ouest débutent en principe le 1^{er} septembre pour une durée de trois mois. Ils concernent la réfection complète de la route, la mise en séparatif du réseau d'assainissement, la réfection partielle de la conduite d'eau potable ainsi que le réseau électrique.



Ils sont prévus par étapes. Les accès automobiles privés peuvent être perturbés pendant les heures de travail. L'accès à pied est assuré en tout temps.

Les Hauts-Geneveys - Les Gollières

Dans le cadre des travaux de réfection de la surface de la route des Gollières aux Hauts-Geneveys, d'importantes perturbations de la circulation sont à prévoir **du 8 au 19 septembre 2025**.



Durant cette période, la route est totalement fermée à la circulation, y compris pour les piétons. Seuls les véhicules d'urgence sont autorisés à y accéder en cas de besoin.

Les dates ci-dessus sont fournies à titre indicatif et peuvent être modifiées en fonction des conditions météorologiques ou de l'avancement des chantiers.

Merci de respecter la signalisation et les consignes de sécurité des entreprises sur place, seule référence valable durant les travaux.

Plus de détails sur le site internet www.val-de-ruz.ch, rubrique «Chantiers et fouilles».

Le PAL, quoi de neuf?

Le PAL – plan d'aménagement local – définit ce qu'il est permis de construire sur le territoire communal. Celui de Val-de-Ruz a été voté le 29 avril 2024 par le Conseil général.

Arbres et haies indigènes

Par confort et simplicité, passablement de végétation exotique a été plantée dans nos jardins ces dernières décennies. Lauriers-cerise, robiniers faux-acacias, arbres à papillons: voici quelques exemples de plantes qui présentent un risque pour l'agriculture, la biodiversité ou les deux. Si une liste noire des espèces invasives est tenue à jour au niveau suisse, il s'agit dans la pratique de tirer à la même corde.

Pour la Commune, l'établissement du nouveau PAL est l'occasion de clarifier, dans le règlement, les directives à appliquer. Désormais, les nouvelles haies doivent être composées d'espèces indigènes adaptées au lieu de leur plantation. Il en va de même lorsqu'il faut compenser un arbre abattu ou en planter un nouveau dans le cadre d'un permis de construire. Il n'y a par contre aucune obligation de remplacer activement les plantes déjà présentes.

Les alternatives indigènes existent: sureau, rosier des chiens, troène, aubépine, amélanchier, charme, viorne, sorbier des oiseaux et tous nos fruitiers ne sont que quelques-unes des essences qui entrent en ligne de compte.

Des informations pratiques sont mises à disposition de chacun sur le site internet de Parc Chasseral: www.parcchasseral.ch. La rubrique «Nature au village» donne accès à plusieurs fiches thématiques très complètes et faciles à utiliser (suivre le code QR ci-dessous). Les entreprises de jardinage et paysagisme sont également en mesure de conseiller leur clientèle de manière professionnelle.

Vivre au milieu d'une végétation en harmonie avec sa région, quoi de mieux?

